



## 2 - Droits

### 2.1 Droits exigibles

Les droits sont exigibles pour chaque tonne métrique de substances assujetties.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant de 0,50 \$ par tonne métrique s'applique. Ce montant sera indexé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon la loi. Le taux de 2023 est de 0,64 \$ par tonne métrique.

Vous devez effectuer le calcul des droits pour le lieu indiqué à la section 1.4.

### 2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Paiement doit être reçu au plus tard le
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023	1 <sup>er</sup> août 2023
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> juin 2023 au 30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> décembre 2023
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2023	1 <sup>er</sup> mars 2023

**Note :** La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

### 2.3 Appareil de pesée

<input type="checkbox"/>	Pesée sur place. Indiquez la date d'entrée en fonction de l'appareil.	
	Date :	
<input type="checkbox"/>	Pesée ailleurs. Vous devez également remplir l'annexe jointe.	
<input type="checkbox"/>	Pas de pesée. Indiquez la méthode utilisée pour évaluer les quantités (facteur d'équivalence, lieu d'évaluation, etc.).	

2.4.1 Matières pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)	Poids (en tonnes métriques)	
(A) Quantité totale de substances assujetties	→	
(B) Coût par tonne métrique de substances assujetties (0,50 indexé annuellement – art. 7)	→	0.64 \$
(C) Droits à payer (A x B)	→	\$

2.4.2 Matières non pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)	Mètre cube	
(D) Quantité totale de substances assujetties	→	
(E) Coût par mètre cube de substances assujetties (0,95 ou 1,35 pour pierre de taille indexé annuellement – art. 8)	→	1.22 \$
(F) Droits à payer (D x E)	→	\$

2.4.3 Droits totaux à payer		
(G) Droits totaux à payer (C + F)	→	\$

### 2.4.4 Aucun droit

Si aucun droit n'est dû, inscrire la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023	
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 2023	
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023	

### 3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Déclaration de l'exploitant	
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date

Assermenté par \_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation pour le district  
de \_\_\_\_\_, # \_\_\_\_\_

### 4 - Documents à transmettre

<input type="checkbox"/>	Formulaire dûment rempli.
<input type="checkbox"/>	Chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Municipalité de _____ pour le total des droits à payer (section 2.4.3).
<input type="checkbox"/>	N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exploitant (section 3) et de vous faire assermenter, le cas échéant.

**Droits exigibles pour substances assujetties**  
**Endroit de la pesée, si différent du lieu d'exploitation**

<b>1) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	

<b>2) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	

<b>3) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	

<b>4) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	

<b>5) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	

<b>6) Date :</b>		
Adresse	Municipalité	Code postal
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques	